

Commune d'Ussel
 Département de la Corrèze
 République Française

ARRETE MUNICIPAL n°A20250807-362

Département de la Corrèze
République Française

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	Tournoi de poker	
Date	Du vendredi 3 octobre au dimanche 5 octobre 2025 de 18 h 00 à 02 h 00	
Lieu	Salle polyvalente d'Ussel	
Demandeur	M.BRAL Abel – Président d'Ussel Poker Club	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande en date du 6 août 2025 présentée par Mr BRAL Abel – Président d'Ussel Poker Club

Arrête,

Article 1 : Mr BRAL Abel – Président d'Ussel Poker Club est autorisé à ouvrir une buvette de 3^{ème} catégorie du 3 au 5 octobre 2025 de 18 h 00 à 02 h 00, à la salle polyvalente d'USSEL.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- M. BRAL Abel – Président d'Ussel Poker Club.

Fait à Ussel, le 7 août 2025.

Pour le Maire absent,
Le 1^{er} Adjoint,



Jean-Pierre GUITARD

Certifié exécutoire suite à :

Mise en ligne le :

Notification le :

07 AOÛT 2025